

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 23 (1977)

**Heft:** 4

**Rubrik:** L'actualité politique helvétique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Les votations du 13 mars concernaient dans une mesure très large les Suisses établis à l'étranger. En effet, prendre des mesures contre les étrangers résidant en Suisse aurait pu avoir de graves conséquences pour les Suisses expatriés. On pouvait craindre des mesures de rétorsion, voire des vengeances, surtout de la part de l'Italie et de l'Espagne.

Cela étant, il était naturel et logique que les Suisses de l'étranger aient eu, en l'occurrence, leur mot à dire et la possibilité de prendre part à la décision. L'ont-ils fait ? Pour répondre à cette question, il aurait fallu conduire une enquête auprès des quelque 3 000 communes, susceptibles d'avoir été choisies comme domicile de vote, soit commune d'origine du Suisse expatrié, soit commune du dernier domicile en Suisse, ou encore commune jugée la plus commode pour exprimer le vote. Cela n'a naturellement pas été pratiquement possible, et l'on est réduit à des hypothèses. Il semble pourtant que les nombres des citoyens suisses domiciliés à l'étranger et ayant usé de leur droit de vote tout neuf ait été très restreint.

## Un acte gratuit

En sera-t-il de même le 12 juin ? Cette fois, le Suisse expatrié n'est pas du tout touché par le problème que l'on demande au peuple et aux cantons de résoudre. Il s'agit du régime des finances fédérales, soit en définitive des impôts et taxes à payer par le contribuable, personnes morales comme personnes physiques.

Remarquons en passant que la Suisse est le seul pays au monde où l'on demande au citoyen de se déterminer lui-même sur l'impôt qu'il voudra bien acquitter. Sans vouloir nous enorgueil-

lir, il faut bien convenir qu'une telle pratique présuppose une maturité civique assez exceptionnelle. Partout ailleurs, ce sont gouvernements et parlements qui imposent l'impôt, sans demander l'avis du « cochon de payant » lequel n'a qu'à cracher au bassin.

Dans le cas du 12 juin, le Suisse domicilié à l'étranger pourra donc prendre une décision qui ne touchera que ses compatriotes habitant le pays, ce qui est assez paradoxal, mais tout de même bien sympathique. Désormais, rien de ce qui concerne le pays d'origine ne sera plus étranger au citoyen qui n'y réside plus. On n'eaurait alors meilleure démonstration de la solidarité de destin qui unit tous les Suisses, quel que soit leur lieu de résidence. C'est là peut-être la signification psychologiquement et civiquement la plus profonde du droit de vote accordé aux membres de la 5<sup>e</sup> Suisse.

## Des finances chancelantes

On va donc se prononcer sur ce qu'on appelle familièrement ici le « paquet Chevallaz », du nom du conseiller fédéral à qui échoit la tâche ingrate de rétablir l'équilibre des finances fédérales, sans compromettre celui des finances cantonales et communales, sans non plus saigner le citoyen à blanc, sans enfin gêner un développement normal de l'économie. On voit que le problème n'est pas facile à résoudre.

Mais pourquoi les finances sont-elles en mauvaise posture ? Ne vient-on pas de traverser des années d'extraordinaire prospérité où l'Etat comme les particuliers et les entreprises auraient pu, auraient dû accumuler des réserves. Au contraire, on s'est endetté, l'Etat parce qu'il s'est montré trop généreux sur divers plans, les particuliers et les entreprises parce qu'il

valait mieux avoir des dettes en monnaie fondante à la suite de l'inflation, que des réserves également fondantes. A vrai dire, si l'Etat s'est montré prodigue dans certains secteurs, il faut reconnaître que ses ressources ont baissé, non pas à la suite d'un mauvais rendement de l'impôt, mais parce que les droits de douane ont fortement regressé. La Suisse a passé des accords avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et des accords sur l'échange de produits industriels avec les pays du Marché commun, tous accords qui ont entraîné des réductions sensibles des recettes douanières.

Par quoi remplacer ce manque à gagner ? Essentiellement par l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et par un renforcement de l'impôt direct fédéral. Les partis représentés au gouvernement sont d'accord en principe d'accepter le nouveau régime financier, ainsi que les grandes associations économiques et les syndicats.

Mais cet accord de principe est subordonné à la condition principale que la Confédération s'engage à poursuivre : une politique de modération et d'économies dans les dépenses publiques, sur le plan du personnel notamment, une politique d'harmonisation envers les cantons et communes, sans compromettre toutefois les investissements nécessaires au développement des diverses branches de l'économie. De toute manière, il y aura pleurs et grincements de dents, chaque secteur s'estimant lésé par rapport au secteur voisin, chaque parlementaire essayant de protéger les intérêts de ses électeurs, chacun enfin voyant très bien ce que pourrait économiser le voisin mais se refusant lui-même au sacrifice. Ce n'est pas tout à fait la quadrature du cercle, mais presque...

La lutte sera serrée au parlement comme dans l'opinion publique, comme chaque fois qu'il est question de se serrer la ceinture. Mais il faudra trouver une solution coûte que coûte, car les finances publiques en sont à l'heure de la vérité. Le vote sur le « paquet » est en définitive une question de confiance, de bon sens et d'esprit civique. Il est en tout cas de bon augure que M. Chevallaz inspire confiance, qu'il possède le don de persuasion et qu'on l'admire pour son courage dans la façon dont il domine une situation des plus difficiles et compliquées. Le 12 juin, le peuple et les cantons sont mis au pied du mur confédéral.

René Bovey.